« Les Forces Spéciales : la BRI »

Par Lénaïc

Yo tout le monde, on se retrouve aujourd'hui pour ma chronique « Forces spéciales » sur la B.R.I.

Qu'est-ce que ça signifie ? *Brigades de recherche et d'intervention*

La BRI est un groupe d'élite de la Police Nationale. Elle fait partie de la Force d'Intervention de la Police Nationale.

Les bases se situent un peu partout en France (Lyon, Nice, Marseille, etc.).

Pour y rentrer Il faut passer des tests de sélection qui ont lieu généralement une fois par an et qui sont ouverts aux fonctionnaires de police.

Après une étude du dossier du candidat et une consultation médicale d'aptitude, les policiers font d'abord l'objet d'une présélection au cours de laquelle ils sont évalués sur leurs capacités physiques et leur aptitude au tir opérationnel. Les candidats reçus à l'issue des présélections, sont alors intégrés dans une BRI pour une période de 3ans.

Christophe Molmy, commissaire divisionnaire, est le chef de la BRI à Paris.

Les BRI disposent de moyens matériels et humains en rapport avec leurs missions : ils ont des véhicules rapides, du matériel de surveillance électronique sophistiqué, des moyens d'enregistrement vidéo discrets, des tenues d'intervention et des armements spécifiques.

À la différence des GIPN ou du RAID, les policiers des BRI travaillent principalement en civil et n'interviennent que rarement cagoulés et en uniforme. Ils n'interviennent cagoulés que lors d'interpellations au domicile des malfaiteurs, afin de protéger leur anonymat.

Voilà, j'en ai fini avec la BRI. Dites-moi dans les commentaires si voulez que je traite de sujets particuliers. A la prochaine !

Crédits : S'Cool Radio Vittel – L'Hebdo n°036 – 28/04/2017

http://www.scool-radio.com / cdi.vittel@gmail.com